



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LES ETUDES TECHNIQUES SOMMAIRES (APS) ET DETAILLES (APD), AINSI QUE LE SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA ROUTE DU NORD : SECTIONS : OUANGOLO – FRONTIERE MALI (100 KM) ET OUANGOLO – FRONTIERE BURKINA FASO (32 KM)**

1. Sous réserve de l'octroi par l'Agence Française de Développement (AFD) d'un financement à la République de Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier souhaiterait utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché de prestation intellectuelle objet du présent avis à manifestation d'intérêt, réalisé dans le cadre du Projet ci-dessous.
2. Le Projet consiste à réaliser les travaux de **renforcement de la route du nord : sections : Ouangolo – Frontière Mali (100km) et Ouangolo – Frontière Burkina Faso (32km)**.  
  
Les travaux seront allotés en un ou plusieurs lots et leur réalisation est prévue sur une durée de 24 mois
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des Bureaux d'études pour faire partie de la liste restreinte (de 6 candidats maximum) en vue de la consultation restreinte relative aux prestations d'études et de maîtrise d'œuvre décrites au paragraphe ci-après
4. Les prestations de maîtrise d'œuvre à exécuter concernent :
  - a) la réalisation d'études techniques sommaires (APS) et détaillées (APD) des travaux de renforcement de la route du nord : sections : Ouangolo – Frontière Mali (100km) et Ouangolo – Frontière Burkina Faso (32km) en (2x1voies), comprenant notamment le diagnostic des ouvrages d'arts et des réseaux présents sur le linéaire. Le suivi de la mise en œuvre des études d'impact environnemental et social (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) relatifs aux travaux ;
  - b) La rédaction des dossiers d'appel d'offre relatifs aux travaux et l'appui au Maître d'Ouvrage à la passation de marché et l'analyse des offres
  - c) le suivi et contrôle de tous les lots des travaux de renforcement de la route du nord : sections : Ouangolo – Frontière mali (100 km) et Ouangolo – Frontière Burkina Faso (32 km), y compris donc à minima :
    - Le visa des études et plans d'exécution réalisés par les entrepreneurs, ainsi que la validation et le suivi des plannings d'exécution des travaux ;
    - La coordination entre les lots de travaux ;
    - L'établissement des attachements des travaux, des PV de réunion de chantier et de visites de chantier ;
    - La mise en conformité des ouvrages ;
    - L'assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception des travaux.
  - d) L'appui à la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social et du Plan d'Action de Réinstallation sur les différents périmètres ;
5. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) invite par le présent avis les bureaux d'études à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Bureaux d'études peuvent s'associer pour renforcer leurs capacités respectives.
6. Les Bureaux d'études doivent avoir une expérience générale significative et
9. Les Bureaux d'études doivent fournir les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées, notamment :
  - Brochures de présentation,
  - Références et attestations de maîtrises d'ouvrage concernant l'exécution de missions similaires, les missions similaires étant définies comme celles se rapportant aux domaines définis au point 7 : caractéristiques et coûts des travaux et des missions réalisées, rôle dans les groupements éventuels (mandataire, sous-traitant, ...). La partie « référence » des manifestations d'intérêt comprendra un tableau de synthèse récapitulant les domaines de compétences requises et la ou les références correspondantes, une seule référence pouvant couvrir plusieurs domaines. Un exemple de tableau figure en annexe 2.
  - Capacité de backstopping : liste du personnel permanent du bureau d'études dans les différentes spécialités et expertise du projet avec un très court résumé sur l'expérience de chaque personne (spécialité/domaine d'expertise, formation, années d'expérience dans la spécialité, années dans l'entreprise).
  - Ces éléments permettant d'apprécier le caractère similaire du projet doivent être obligatoirement indiqués (montant des travaux, montant de la prestation, période de réalisation, taille de l'agglomération, type de travaux, année de réalisation, clients, ressources humaines mobilisées, etc.). La description des services effectivement rendus (conception, assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi et contrôle, accompagnement social, etc.) doit être assez explicite et le Bureau d'études doit préciser si l'ouvrage a été réalisé ou pas. Les références en Afrique subsaharienne seront valorisées. Le montant des contrats sera pris en compte pour l'évaluation. Pour la maîtrise d'œuvre sociale & les études environnementales et sociales, les références des sous-traitants pourront être prises en compte. Dans ce cas, le Bureau d'études devra remettre une offre avec le même sous-traitant que dans le dossier de candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt.  
NB : Le Bureau d'études doit soumettre des références qui ont été exécutées à au moins 50% du montant total du marché ; le candidat doit être en mesure de fournir la preuve documentaire de la réalisation satisfaisante et du montant correspondant. Chaque référence similaire doit être accompagnée d'une attestation de service fait, délivrée et signée par le maître d'ouvrage concerné. Dans le cas contraire, cette référence ne sera pas prise en compte dans l'évaluation du dossier, sauf si l'absence de l'attestation est justifiée par des circonstances particulières. Si la référence a été acquise dans le cadre d'un consortium, le candidat devra justifier qu'il a réalisé lui-même au moins 50% du montant du contrat, pour que la référence soit acceptée.

pertinente dans la réalisation des études techniques et le contrôle des travaux de construction ou de renforcement de routes bitumées en Afrique dans les dix (10) dernières années. Les références en Afrique Subsaharienne seront valorisées.

7. Le Bureau d'études doit présenter des expériences spécifiques au cours des dix (10) dernières années dans les domaines suivants (une même référence peut être utilisée pour justifier plusieurs domaines d'expérience):

- Réalisation d'études techniques jusqu'au niveau détaillé, (APD et DAO) de construction de routes neuves ou de réhabilitation de routes bitumées de caractéristiques équivalentes : 2x1 voies, trafic PL important, linéaire au moins équivalent à celui du plus petit tronçon soit 32km, intégrant généralement la construction et/ou la réhabilitation d'ouvrages d'art et d'ouvrages hydrauliques
- Etudes socio-économiques et environnementales et sociales de constructions de projets routes de caractéristiques équivalentes (cf. infra) ;
- Appui à la passation de marché de travaux routiers avec BPU : accompagnement de l'évaluation des offres techniques, appui à la contractualisation, etc. ;
- Suivi et contrôle de travaux de construction de routes neuves ou renforcement de routes bitumées de caractéristiques équivalentes (cf. infra) ;
- suivi de la mise en œuvre de PGES et de PAR de projets routiers d'ampleur équivalente (cf. infra) ;
- Diagnostic / audits de sécurité routière, la proposition de solutions techniques et la réalisation d'études, le suivi de travaux de sécurité routière
- Expérience de travail en Côte d'Ivoire ou dans un pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Capacité à travailler dans un contexte avec des problématiques sécuritaires ;
- Capacité à travailler en français ;

NB : Les références des consultants seront justifiées par les attestations de bonne exécution qui devront être jointes. Les consultants devront déposer cinq (05) copies dont une copie originale.

8. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de quarante-huit (48) mois répartis comme suit :

- **12 mois pour la phase des études**
- **24 mois pour la phase de supervision des travaux ;**
- **12 mois pour la période de garantie.**

10. Les Bureau d'études ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae ou une méthodologie de travail. Les candidats peuvent répondre seuls ou en groupement ou avec des sous-traitants. Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement, mais un même sous-traitant peut être mobilisé dans plusieurs candidatures. Si le candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure soit une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, soit une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. **Les manifestations d'intérêt seront limitées à 120 pages maximum.**

11. Afin de confirmer leur éligibilité à un financement de l'AFD, les candidats devront joindre à leur candidature la Déclaration d'Intégrité (cf. annexe du présent document ou annexe 1 aux directives de passation des marchés de l'AFD, voir lien ci-dessous) dûment signée.

12. Les Bureau d'études seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les « Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » dans leur version actuelle disponible sur le site internet de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/appels-doffres-passes-par-les-beneficiaires-de-lafd>).

13. Les Bureaux d'Etudes intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture (heure GMT) de bureau suivant :

**Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.**

14. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en cinq exemplaires, dont un original et une version numérique (CD ou USB), à l'adresse ci-dessous au plus tard le **mardi 05 octobre 2021** à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :

« Avis à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'études techniques sommaires (APS) et détaillées (APD), socio-économiques, ainsi que le suivi et contrôle des travaux de renforcement de la route du nord : sections : Ouangolo – Frontière Mali (100 km) et Ouangolo – Frontière Burkina Faso (32 km) ».

15. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**AGERROUTE Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats Sise Avenue Terrasson de Fougères  
08 BP 2604 ABIDJAN 08 CÔTE D'IVOIRE  
TEL : (+225) 27 20 25 10 00/27 20 25 10 02/27 20 25 14 82  
Fax : (+225) 27 20 25 10 23 - Site web : [www.ageroute.ci](http://www.ageroute.ci)  
Email : [ageroute@ageroute.ci](mailto:ageroute@ageroute.ci) et copie à [vaedoukou@ageroute.ci](mailto:vaedoukou@ageroute.ci)**